



**Exégèse [Tafsir] : « Par ta vie ! Ils  
s'aveuglaient dans leur délire ! » ;  
Sourate 15 [Al Hjr], Verset 72**

*Par l'Imâm Qadhî 'Iyyâdh*

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

**Verset :**

« **Par la vie (la 'amruka) Ils s'aveuglaient dans leur délire !** »  
[Sourate 15, Verset 72]

**Commentaire :**

Qâdî 'Iyâd -qu'Allâh lui fasse miséricorde- a dit :

« Les exégètes (al mufassirûn) sont unanimes sur le fait qu'il s'agit ici de la part d'Allâh d'un serment fait par la durée de la vie de Muḥammad -sallâ l-Lahû 'aleyhi wa sallam-, car le terme « la 'amruka » a pour racine le mot « 'amr » qui signifie la vie.<sup>1</sup> »

Cela (le serment par la vie du Prophète -sallâ l-Lahû 'aleyhi wa sallam-) représente le summum de la considération, de la plénitude et de l'honneur.

Et Ibn 'Abbâs a dit : « Jamais Allâh n'a créé un être et n'a existencié une âme qui soit plus noble que Muḥammad -sallâ l-Lahû 'aleyhi wa sallam-, et je n'ai jamais entendu Allâh (qu'Il soit exalté) jurer par la vie d'une autre personne que lui. » »

**Source :** Kitâb-u Shifâ' Bi Houqûq-i l-Mustafâ.

<sup>1</sup> As-Suyûtî -qu'Allâh lui fasse miséricorde- a dit en commentaire du verset : « Allâh s'adressa ensuite à Son Prophète Muḥammad -sallâ l-Lahû 'aleyhi wa sallam- en lui disant : « **Par ta vie ! Ils s'aveuglaient et tergiversaient dans leur ivresse !** » » [Source : Tafsîr al-Jalâlayn].